SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Unitaire 33

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

Directeur de la publication: Alain Besse
Numéro CPPAP: 0410S07262
ISSN 1165-7979
Imprimé par nos soins
Prix du numéro: 0,75 euros
Numéro 61
août 2007
Siège: 44 cours Aristide Briand
33075 Bordeaux Cedex
Tél: 05 56 31 26 63
Fax: 05 56 31 23 19
snu33@snuipp.fr
http://33.snuipp.fr

Construire la mobilisation

Avec 13,8 milliards d'euros d'avantages fiscaux accordés aux plus riches, la politique gouvernementale vient de donner un signe fort : elle souhaite donner plus à ceux qui avaient déjà beaucoup!
Cette logique libérale va de paire avec un désengagement inacceptable de la politique publique.
Dans l'éducation, la suppression de 10 000 à 15 000 postes à la rentrée 2008, alors que le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter est une attaque d'une ampleur inégalée. Cela devrait représenter pour notre département la suppression de 200 postes! (toutes les écoles de Pessac par ex).Les conditions d'encadrement et d'enseignement atteindront un point critique. Les établissements les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accentueront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Nous verrons nos conditions de travail se dégrader un peu plus et la précarité s'accentuera encore .
« L'école est un maillon déterminant de la civilisation que nous voulons constuire et dans laquelle nous voulons vivre » dit la lettre de mission à Xavier Darcos . Ce qui en ressort est la mise en oeuvre d' une politique inacceptable fondée sur la concurrence et la méritocratie : des établissements , des collègues , des élèves .
Nous avons une autre conception de notre travail et plus d'ambition pour l'ensemble de nos élèves !

Plus de 10 000 postes supprimés dans l'Éducation Nationale à la rentrée 2008.

le SNUipp et l'ensemble des organisations syndicales de l'éducation appellent à réunir les conditions d'une mobilisation de grande ampleur dès que possible dans la courant du premier trimestre. Dans cette optique nous vous invitons à participer à nos réunions de rentrée et journées d'informations syndicales afin de construire avec nous cette mobilisation. De même, se syndiquer est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Nous solliciterons les organisations du monde éducatif (organisations d'élèves , d'étudiants , de parents d'élèves et d'associations) pour agir ensemble à la hauteur des menaces qui pèsent sur le service public d'éducation.

Laurence Laborde et Claire Bordachar

Sommaire

Page 1: éditorial
Page 2: actualité: carte scolaire
Page 3: actualité: les 100 jours du libéralisme
Page 4: actualité: salaire, sans-papiers
Page 5 à 8: Dossier: fonctionnement de l'école
Page 9: infos: formation et maternelle
Page 10: infos: ASH et titulaires mobiles
page 11: syndicalisation
page 12: Bulletin d'adhésion

Déposé le 22 août 2007

étiquette

Agenda en bref:

Début octobre: demi-journées d'infos syndicales sur l'actualité (plus d'infos sur http://33.snuipp.fr et sur le prochain journal)

16/10/2007: demi-journée d'infos syndicales spécial EVS

20/09/07: réunion du secteur de Langon à 17 h 30 à l'école de Sauternes (pour les autres secteurs, se référer au site http://33.snuipp.fr)

Dispensé de timbrage Bordeaux CTC
Unitaire 33
44 cours A. BRIAND
33075 BORDEAUX CEDEX
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Actualités

Carte scolaire

À la suite des opérations de carte scolaire de février et de juin dernier, un grand nombre d'écoles est en attente d'une mesure d'ouverture à la rentrée. Selon l'IA il n'y aurait qu'une mesure de fermeture à confirmer à la rentrée. Que ce soit pour les ouvertures à confirmer et blocages, ou pour les écoles qui, dépassant les seuils d'ouverture, n'ont pas eu de création de classe par manque de poste, tout va se jouer au moment de la rentrée qui sera particulièrement difficile vu le nombre de postes attribués cette année à notre département

Le CTPD de rentrée a lieu le 31 août. Attention: si vous risquez une mesure de carte scolaire, mobilisez-vous dès la pré-rentrée… Contactez le SNUipp.

Au plus tard, le jour de la pré-rentrée *:*

- Établissez la liste définitive des élèves de l'école;
- Prenez contact avec l'*IEN* et les services de l'*IA* pour leur communiquer les derniers chiffres;
- Si vos effectifs le justifient, demandez la nomination d'un maître pour le jour de la rentrée dans l'attente du *CTPD* afin que l'école puisse fonctionner normalement dès le début de l'année scolaire;
- Informez les parents d'élèves, le maire et le DDEN de votre démarche afin d'obtenir leur soutien;
- **Prenez contact avec le *SNUIPP-FSU* : 05 56 31 26 63 ou snu33@snuipp.fr**

Le jour de la rentrée :

- si l'IEN a nommé un maître provisoirement, constituez vos classes telles qu'elles fonctionneront pendant l'année. La mesure définitive interviendra au *CTPD* du lundi 3 septembre et la nomination du maître à la *CAPD* du jeudi suivant. Attention, ce n'est pas toujours celui qui fait la rentrée qui reste sur le poste.
- si l'IEN n'a pas nommé de maître, reprenez les contacts (*IEN*, parents d'élèves, maire, *DDEN*,, *SNUipp*) afin de réitérer votre demande.

Les collègues sont souvent déçus après un *CTPD* parce qu'ils n'ont pas eu la classe attendue alors que les assurances verbales leur avaient été données.

Tant que le *CTPD* ne s'est pas prononcé, les assurances verbales n'ont aucune valeur. Confiez votre dossier à vos représentants syndicaux: c'est la meilleure garantie d'être défendus.

Laurence Laborde

Calendrier paritaire

Ce calendrier est indicatif. Les dates n'ont pas encore été transmises par l'administration.

31 août :
CTPD dernières mesures d'ouvertures et de fermetures

Début septembre:
CAPD dernières nominations

Novembre:
Avis de participation aux permutations nationales
CAPD stages de formation continue

Décembre:
Avis de participation au mouvement et demandes de changement de situation (quotité travaillée, dispo, …)

Janvier:
CAPD pour les promotions (changement d'échelon) des Professeurs d'école

Février :
CTPD 1ères mesures de carte scolaire

Mars:
CAPD pour les promotions des instituteurs, candidatures CAPASH, LA directeur d'école
Résultats des permutations

Avril :
Congés de formation

Mai:
Résultats du 1er mouvement

Juin:
CAPD début des phase d'ineat-exeat (pour changer de département), intégration des instits dans le corps des PE
CTPD suite des mesures de carte scolaire

Juillet:
résultats du 2nd mouvement

Août:
3ème mouvement

Un nouveau " plan de rattrapage budgétaire pour la Gironde "

Le P/E mesure le nombre d'enseignants pour 100 élèves. Cela permet en fonction des résultats de comparer les différents départements.

Notre P/E de 5,30 nous place dernier en Aquitaine (P/E régional :5 ;45) et en queue de peloton des autres départements français (P/E national :5,58).Pour rattraper le P/E national , il manque encore 341 postes vu les effectifs prévus par le Ministère pour la rentrée 2007 en Gironde(123 951enfants).A titre d'exemple : nous avons pour quasiment le même nombre d'enfants scolarisés 300 postes en moins qu'en Seine Maritime,

C'est pourquoi nous demandons avec les autres syndicats et les parents d'élèves que de nouvelles discussions s'ouvrent autour d'un plan de rattrapage indépendant de la dotation académique pour améliorer la situation du département.

Car derrière les chiffres bruts, il y a une réalité très concrète :classes surchargées (299 écoles dépassent les 25 par classe), difficile scolarisation des moins de trois ans, des milliers de jours de classe perdus et des classes surchargées faute de remplaçants, la formation continue supprimée…

Mais un chiffrage n'a de sens que s'il est porté par toute une profession mobilisée.

C'est le prochain rendez vous que nous vous donnons.

Laurence Laborde

Les 100 jours du libéralisme Gouvernement Sarkozy - Fillon

En cette première rentrée scolaire post-élection du nouveau président Sarkozy, il est déjà temps de tirer un premier bilan des mesures et lois prises par le nouveau gouvernement Fillon. La politique suivie par celui-ci apparaît très cohérente : suppression de certaines recettes de l'Etat au bénéfice de l'entreprise et des plus favorisés ; réduction des dépenses remettant en cause le fonctionnement des services publics ; remise en cause des droits sociaux permettant la construction des résistances à cette politique.

Le gouvernement met en place une politique qui fait le choix de l'abandon des services publics et des droits sociaux au bénéfice des plus favorisés.

C'est plus de répression (loi Dati) et moins d'éducation (10 000 postes supprimés dans l'Éducation Nationale)

Faisons maintenant entendre notre opposition

Des suppressions de postes d'une ampleur inégalée

Le premier ministre a annoncé fin juillet une réduction du nombre de fonctionnaires de 22700 en 2008, soit un départ sur trois à la retraite non remplacé. Après 9500 postes supprimés en 2006 et 12000 en 2007, la saignée continue. L'éducation est bien entendu directement concernée puisque entre 10000 et 15000 postes concerneront notre secteur, essentiellement dans le second degré. Si ces chiffres apparaissent comme un recul par rapport aux hypothèses les plus extrêmes énoncées auparavant, ces suppressions n'en sont pas moins considérables et marquent une progression importante par rapport à celles intervenues ces dernières années et auxquelles elles s'ajoutent. En outre il s'agit de minimums qui risquent d'être en fait dépassés, comme cela a déjà été le cas. C'est l'offre d'éducation qui sera réduite tout comme la capacité d'assurer la réussite de tous, avec un premier degré où le nombre d'enseignants stagnera alors que le nombre d'élèves va augmenter, un second degré et des services administratifs qui vont connaître de nouvelles coupes claires. Dans le supérieur, en dépit du 1,8 milliard supplémentaire annoncé, il ne devrait y avoir aucune création alors que le besoin d'encadrement des étudiants est immense.

Une session parlementaire « extraordinaire »…

Profitant des vacances d'été et de la démobilisation de millions de salariés et de jeunes, ce ne sont pas moins de quatre lois d'importance qui ont été adoptées « à la hussarde ». En prétendant lutter contre la délinquance en instaurant notamment des peines planchers, la nouvelle ministre de la justice Rachida Dati s'inscrit tout à fait dans la logique sécuritaire à l'œuvre ces dernières années : plus de répressif et moins d'éducatif. Le « paquet fiscal », ensemble de mesures en faveur des plus aisés, comprend entre autre le fameux bouclier fiscal qui plait tant à Johnny et la défiscalisation des heures supplémentaires (mise en pratique du fameux slogan de campagne « *travailler plus pour gagner plus* »). Avec la loi dite « libertés des universités », ex-projet de loi « sur l'autonomie des universités », en fait une loi ouvrant la voie à la concurrence entre les universités, le gouvernement a fait semblant de jouer à la concertation, mais rendez-vous est pris dès la rentrée universitaire, notamment par les enseignants chercheurs qui se sont mobilisés début juillet contre l'adoption de cette loi, pour construire le mouvement nécessaire contre la mise en application de celle-ci. Enfin, avant de prendre ses vacances, les parlementaires n'ont pas oublié d'adopter une panoplie de mesures instaurant un « service minimum dans les transports terrestres ».

Remise en cause du droit de grève dans l'éducation ?

Sous couvert d'instaurer ce service minimum, le gouvernement entend de fait mettre en place un dispositif visant à empêcher les salariés d'user librement du droit de grève. Plusieurs dispositions, et notamment celle qui obligerait les salariés à se déclarer gréviste 48 heures avant le déclenchement d'un conflit, constituent une grave remise en cause de la liberté de chacun d'user du droit de grève. Constitutionnellement, ce droit est individuel, et offre à chaque citoyen, le droit de se déterminer, y compris jusqu'au dernier moment, en fonction des négociations engagées ou des réponses apportées par les employeurs.

Mi-juillet, Fillon et son ministre du travail Bertrand ont explicitement posé la question d'une possible extension à l'ensemble du service public et notamment à l'Éducation Nationale. Le gouvernement entend-t-il viser les secteurs des services publics qui ont été aux avant-postes des mouvements sociaux de 1995 et 2003 ou plus récemment de l'an dernier contre le CPE ?

Lors du dernier conseil des ministres mercredi 1er août, Sarkozy a recommandé aux membres du gouvernement de bien se reposer car à la rentrée « *on allait repartir très fort* »… Sur la question de la mise en place des franchises médicales, des suppressions de postes, de notre pouvoir d'achat toujours bloqué ou des différentes lois adoptées cet été, les terrains de mobilisations ne vont en effet pas manquer ces prochaines semaines. Après des vacances bien méritées, faisons maintenant entendre notre opposition.

Emmanuel Bichindaritz

AFPS en congrès

L'Association Française des Psychologues Scolaires organise son 20ème congrès national les 4, 5 et 6 octobre 2007 au Palais des Congrès d'Arcachon, sous le titre :

"Regards pluriels – Enfant singulier : Quelle place à l'école pour l'enfant de la modernité"

Le comité d'organisation, composé de psychologues scolaires de la Gironde, serait heureux de vous compter parmi les participants. Vous trouverez toutes les informations complémentaires en consultant le site www.afps.info, rubrique congrès.

Vous pouvez également prendre contact avec le comité d'organisation ou retirer une fiche d'inscription par mail (congresarcachon@orange.fr) ou par courrier (Congrès AFPS - 14 Castigues - 33730 Noaillan).

Augmenter les salaires, un choix politique possible et nécessaire.

25 ans de baisse du pouvoir d'achat

Depuis 1983, les salaires des fonctionnaires ne sont plus indexés sur l'inflation. En 25 ans, les enseignants ont perdu ¼ de leur pouvoir d'achat. En 2006, alors que l'inflation était de 1,5%, les enseignants furent augmentés de 0,5 % (environ 12 euros mensuels) et d'un point d'indice supplémentaire soit 3 euros 70 net. Dans le même temps, à titre d'exemple, les loyers augmentaient de 3,75%.

Depuis 5 ans la politique du gouvernement de baisse de la redistribution des richesses produites en direction des salaires a donc vu considérablement diminuer le pouvoir d'achat des salariés. En 2005, si les salaires ont augmenté de 1,1 %, les dépenses des ménages ont elles augmenté de 2,5 % environ. Le PIB a lui augmenté de 2% en 2006 et de 1,7% en 2005.

Augmenter les salaires, un choix réaliste

Ce n'est pas seulement une question de justice sociale, c'est un moyen de dynamiser l'économie en favorisant la consommation et les investissements. Aujourd'hui, beaucoup de ménages, y compris d'enseignants, fonctionnent avec des prêts à la consommation, des crédits dont les taux d'intérêts sont importants. C'est d'autant plus d'argent qui ne va pas à la consommation et la production de richesses mais qui est dédié, concernant les taux, à l'accumulation de capitaux dans le secteur bancaire et l'actionnariat. Les propos du président de la république disant qu'il faudrait travailler plus pour gagner plus a séduit mais ce slogan risque de se heurter à la dure réalité de la pression grandissante du patronat sur les salaires et de la majorité UMP sur les dépenses publiques.

Les déductions fiscales aux plus riches s'élèvent à 13 milliards d'€.

Augmenter d'1% le point d'indice des salaires dans la fonction publique coûterait 800 millions d'€...

Des chiffres qui parlent d'eux mêmes

Tandis que les déductions fiscales sur les emprunts immobiliers, la propriété, l'impôt sur le revenu coûteront par an entre 10 et 13 milliards d'euros à l'Etat, augmenter de 1% le point d'indice coûterait 800 millions d'euros dans la fonction publique d'Etat et rapporterait 25 euros par mois à chaque salarié (cadre A). En 2006, les recettes fiscales ont augmenté de 1 à 3 milliards selon J-F Copé, les exonérations fiscales patronales ont couté 675 millions, le plan emploi coûte 400 millions là encore en exonérations.

Le discours convenu sur la dette publique et la maitrise des dépenses qui empêcheraient d'augmenter les salaires dans la fonction publique est donc faux. Alors que des augmentations de salaires réduiraient l'endettement et favoriseraient l'économie, les choix gouvernementaux se heurtent à l'aspiration des salariés à mieux vivre de leur travail.

Les mesures annoncées favorisent a contrario les bas salaires, l'emploi précaire, le temps partiel imposé, elles ne peuvent permettre de dynamiser l'économie de manière durable et ne dépassent jamais l'effet d'aubaine sur 3 ou 4 mois sur le plan de l'emploi.

La revendication de l'augmentation des salaires des enseignants, fondée sur la baisse du pouvoir d'achat depuis 25 ans et l'augmentation de la charge de travail est donc possible. Elle contribuerait de plus à la relance de l'économie par la consommation.

Sébastien Laborde

chiffres disponibles sur le site de l'INSEE

Sans-papiers : à partir du mois d'août le ton se durcit

Cet été, le rythme des expulsions de sans papiers a monté d'un cran. Profitant des vacances et de la fragilité des réseaux de soutien pendant l'été, le gouvernement a donné des consignes aux préfets pour accélérer les reconduites à la frontière (circulaire publiée par Libération). Cette politique de quotas (125 000 interpellations et 25 000 expulsions en 2007) a des conséquences dramatiques.

À Amiens, Ivan, 12 ans, tombe du 4eme étage pour échapper à la police.

A Bordeaux, on observe des arrestations absurdes qui portent atteinte à la vie familiale : Danny, Moktar, Mabrouk, Tahar, Charles sont les compagnons de femmes françaises. Les uns sont pères d'un enfant Français ou Espagnol, d'autres sur le point de l'être. Ils ont été placés au centre de rétention cet été, à l'encontre de tout respect du cadre familial.

Face aux durcissements du gouvernement, le SNUipp dans le RESF continue à se battre pour qu'il n'y ait pas de chaise vide à la rentrée...

Un peu partout des enfants ont passé leur été au centre de rétention, comme à Lyon où Céléna et Jhilès sont enfermés depuis plus de 3 semaines.

Et on pourrait poursuivre cette liste qui dénombrera toujours en deçà de la réalité arrestations et expulsions, familles déchirées et vies brisées....

Le RESF continue et continuera à défendre ces familles, ces enfants, à construire la solidarité nécessaire. Les enfants de ce pays, où leurs familles sont venues chercher tolérance et liberté ont le droit de vivre comme tous les enfants, sans la peur quotidienne au ventre, de même que leurs parents.

Il faut mettre fin aux expulsions, et aux pratiques auxquelles les forces de police se livrent, et donner à ceux qui vivent à nos côtés le droit au séjour..

Julie Fradelizi

Pour joindre le RESF33 :
par mail : resf33@laposte.net
le site : http :///resf33.free.fr

Dossier fonctionnement de l'école

Nous sommes dans une phase de transformation profonde du système éducatif. Avec la loi Fillon, est signé l'abandon d'un objectif de réussite de tous. Cette transformation s'inscrit dans la structuration même de l'école:

- **par une évaluation des élèves systématique et annuelle, dès la fin de la maternelle, associée à une sélection précoce par le biais du PPRE et du socle commun.**
- **Par l'expérimentation, avant généralisation, de l'autonomie et de la mise en concurrence des écoles avec la création des Établissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP).**
- **par un nouveau rôle pour le directeur d'école, la généralisation de base-élèves, le nouveau fonctionnement des ZEP, le développement de la précarité.**

Il nous faut trouver les moyens dans l'unité d'agir et de réagir!

Transformation de l'école, c'est à nous d'agir

Les nouvelles orientations contenues dans la loi pour l'école de 2005, dite « loi Fillon », si elles sont appliquées, transformeront profondément l'école. Et cette transformation passe par une attaque de fond sur nos missions.

En effet, c'est à nous que l'on demande de mettre en place une sélection précoce des enfants par le biais du PPRE et du socle commun, au lieu de développer les RASED, le temps pour réfléchir sur nos pratiques, la formation.

C'est un nouveau rôle pour les directeurs d'école qui est mis en place : on attend qu'ils soient, auprès de l'équipe, le relais et le défenseur de la nouvelle politique gouvernementale. Les retenues sur salaire pour fait de grève administrative qu'ont connues certains directeurs préfigurent cette nouvelle politique.

Les enseignants, éducateurs et citoyens que nous sommes, ne peuvent ignorer cette évolution, contraire à notre mission qui est de faire réussir tous les élèves et à nos pratiques collectives au sein du conseil des maîtres. Collectivement nous nous organisons:

La rentrée 2007 doit être celle de la généralisation de base élèves. Aucune assurance ne nous a été donnée sur la confidentialité des informations que l'on demande aux directeurs de fournir**. Au sein du conseil des maîtres, nous décidons collectivement de ne pas remplir les champs « nationalité », « RASED », « assiduité ».**

La loi de prévention de la délinquance, votée au printemps, prévoit la collaboration des enseignants au repérage des populations à risque dont le maire devient le nouveau maître d'oeuvre. **Le conseil des maîtres sera vigilant à ce qu'aucune information émanant de l'école ne puisse être utilisée à des fins de stigmatisation des populations.**

Nous qui dans nos pratiques quotidiennes mettons en place les dispositifs adéquats pour lutter contre la difficulté scolaire, **refuserons de faire du PPRE un outil de mise à l'écart des enfants en difficulté.**

Nous qui pensons que le fonctionnement de l'école passe par la primauté du collectif de l'équipe enseignante, **ferons vivre le conseil des maîtres et enverrons la lettre ci-contre.**

Nous devons, pour nous opposer à l'école de l'exclusion, faire vivre une autre école, une école de la réussite de tous.

Brigitte Lopez

Voici un modèle de lettre à envoyer à votre IEN de circonscription (envoyer un double au SNUipp-33)

Les enseignants de l'école.....
Réunis le .....

à M. l'Inspecteur d'Académie,
s/c de M.l'Inspecteur de l'Education National,

Le fonctionnement démocratique de l'école, garant de la réussite de tous les élèves, ne passe pas par un nouveau statut d'établissement (type EPEP), avec un chef d'établissement et une gestion par les élus locaux. Au contraire, la prise de décisions, l'élaboration de projets doit être le fait d'un fonctionnement collectif de l'équipe enseignante : une école où on parle, on échange sur les choix de la vie de celle-ci, qu'ils soient d'ordre pédagogique ou administratif, et où le conseil des maîtres reste l'instance décisionnelle.

C'est pourquoi :

nous vous demandons

- d'ouvrir avec les enseignants le débat sur le fonctionnement des écoles (maîtres supplémentaires, temps de concertation...)
- de renforcer les prérogatives du conseil des maîtres dont l'importance est fondamentale face à une complexification régulière du métier.
- de clarifier les missions et les responsabilités du directeur, et d' alléger sa charge de travail, le directeur d'école restant avant tout un enseignant.

nous déclarons que les décisions qui seront prises en ce qui concerne la vie de notre école seront des décisions prises en concertation par le conseil des maîtres. Nous vous prions donc de considérer cette instance comme votre interlocuteur officiel.

Le conseil des maîtres

Dossier: fonctionnement de l'école

Plus d'équipe

La démocratisation de l'enseignement qui a conduit à des progrès importants à partir des années 70 s'est accompagnée de modifications tout aussi importantes dans le fonctionnement du système éducatif. Des modifications de structures, comme l'instauration du collège unique et la création des cycles. Mais aussi des évolutions dans la classe et dans l'école conduites par les enseignants eux-mêmes pour faire face au défi de cette démocratisation. Aujourd'hui, alors qu'en 6ème environ 15 % des élèves peinent à maîtriser les compétences de base, questionner le fonctionnement de l'école semble incontournable si l'on veut transformer l'école dans le sens de la réussite de tous.

Sans ignorer l'importance de l'environnement dans lequel vivent les élèves, le chômage des parents, l'habitat insalubre, le manque d'accès aux soins, à la culture, aux loisirs, la réflexion sur le fonctionnement de l'école permet de donner à celle-ci de meilleures chances de lutter contre l'échec scolaire. Interroger les modes d'organisation, avancer dans la réflexion sur l'évolution des pratiques enseignantes...

Pour répondre à l'enjeu de démocratisation de la réussite, il faut gagner les moyens permettant plus de travail en équipe. Il faut plus de maîtres que de classes, il faut du temps de concertation...

Les équipes éducatives savent faire preuve d'innovations qui ne demandent qu'à être étudiées et soutenues. Par exemple, en décloisonnant, en travaillant en petits groupes. La présence de maîtres supplémentaires est un autre exemple qui a changé les pratiques de beaucoup d'équipes éducatives. Un rapport du ministère (2004) montrait que les élèves bénéficiant d'un maître surnuméraire se montrent plus autonomes, davantage enclins à modifier leur comportement au sein du groupe-classe. *« Plus de maîtres que de classes »*, c'est justement une proposition du SNUipp. Elle va de pair avec la nécessité de travailler en équipe. Cette dernière s'est imposée au fil du temps avec l'évolution du métier d'enseignant : l'enseignement de nouvelles matières (TIC, langues), la prise en charge de la difficulté scolaire, l'intégration des élèves handicapés. L'enseignant n'est plus seul dans sa classe. Il doit travailler avec les collègues du RASED, l'assistant(e) d'éducation, les intervenant(e)s extérieur(e)s. L'intérêt c'est de construire un projet commun, de croiser les regards sur l'élève, de procéder à des décloisonnements et d'évaluer ensemble le travail réalisé par l'équipe. Tout cela nécessite du temps. La concertation est un besoin, un signe de professionnalisation justifié par la nécessité d'échanger, d'inventer des stratégies pédagogiques, de créer des outils communs. Or, rien n'est moins extensible que le temps et les enseignants confrontés à cette exigence, en sont réduits soit à renoncer, soit à prendre sur le hors temps scolaire. C'est pourquoi le SNUipp estime que la 27ème heure de concertation ne suffit pas.

Faire évoluer le fonctionnement de l'école ne peut se faire non plus sans réfléchir au rôle premier de la maternelle et sans appréhender toutes les situations particulières. Celle des écoles rurales par exemple. Elles scolarisent près du quart des élèves et pourtant leur condition d'isolement reste insuffisamment prise en compte. Les établissements classés en ZEP ou en REP ont eux aussi des besoins spécifiques qu'il s'agit de traiter d'abord dans l'école.

Face aux mesures démagogiques qui visent à faire croire que les « études » hors temps scolaire seraient la panacée, il s'agit, selon nous, de mobiliser de nouveaux moyens pour que le « scolaire » réponde mieux aux besoins de réussite des élèves.

Vincent Maurin

Base élève: un fichier centralisé dans quel but?

L'outil base élève devrait être généralisé à la rentrée.

Ce fichier met en relation les informations données par les familles aux écoles avec l'administration et la mairie.

Depuis son expérimentation, le Snuipp émet de profondes réserves sur ce type de fichier. Le nombre d'intervenants ayant accès à ces données est, en effet, trop important pour garantir leur confidentialité. Nous avons vu récemment que le système n'était pas sécurisé par endroit et que n'importe qui pouvait avoir accès à des renseignements confidentiels sur les enfants. L'école doit être un lieu de confiance pour les parents et non un moyen pour les mairies ou d'autres ministères d'obtenir des informations sur les familles.

C'est pourquoi nous appelons à ne pas entrer dans l'expérimentation pour ceux qui n'y sont pas encore.

Nous continuons à demander au ministère que la nationalité sorte des champs obligatoires. Les enquêtes sur l'origine de nos élèves peuvent passer par d'autres biais que par des fichiers centralisés.

Pour les écoles déjà dans base-élève, nous nous associons à la FCPE pour demander aux parents et aux collègues de ne remplir aucun champs non obligatoire comme l'absentéisme ou le suivi RASED.

Claire Borcachar

L'évaluation dans l'école

À la rentrée 2007, les évaluations à l'entrée du cycle 3 disparaîtront. Les évaluations à l'entrée du collège subiront le même sort en 2008. A l'heure d'une crise aiguë d'évaluationnite dans l'Éducation (cf. Pierre Frackoviak, IEN sanctionné par de Robien pour ses prises de position sur l'enseignement de la lecture), la chose pourrait étonner. Mais l'on ne supprime pas, on déplace : du CE2 au CE1 et de la 6ème au CM2. Ces nouvelles évaluations auront pour fonction explicite la mise en place des PPRE. Quand on se souvient que l'année passée, les évaluations CE1 ont dégagé près de 50% d'enfants en échec (avec notamment des exercices qui appartenaient avant aux évaluations CE2), ont peut légitimement douté qu'elles aient un rôle dans la résorption de la difficulté scolaire.

Quel sens prennent donc les différents systèmes d'évaluation dans l'Éducation Nationale?

Le système d'évaluation de l'Éducation Nationale ne permet pas d'agir sur la réussite de tous. Il est un outil non questionné de pilotage de l'école. Questionnons-le...

L'évaluation comme outil de pilotage

Nous pouvons pour cela partir de très loin. Citons par exemple Christian Marois (chercheur). *"Les gouvernements européens tentent de changer les modes de régulation de leurs systèmes éducatifs, en espérant qu'ils deviendront plus efficaces et plus équitables. Certains estiment que le marché et le libre choix des parents amélioreront le fonctionnement des écoles, d'autres parient plutôt sur l'évaluation et la régulation par les résultats."*

Nous pouvons partir de moins loin : de la lettre de mission envoyée par Nicolas Sarkozy à M Darcos. Celle-ci stipule que *« [Le ministère garantira] la liberté pédagogique des enseignants, en contrepartie de quoi [il les évaluera] plus régulièrement sur la base des progrès et des résultats de leurs élèves »* dans le cadre *« d'un dispositif d'évaluation plus conséquent de notre système éducatif »* comprenant en plus *« une évaluation de tous les élèves tous les ans », « une évaluation en profondeur des établissements, qui sera disponible pour les familles »* et *« une évaluation indépendante et régulière de l'ensemble de notre système éducatif »*.

Une des évaluations indépendantes que cite Nicolas Sarkozy dans cette même lettre est l'évaluation PISA, mise en place par l'OCDE, qui a annoncé 40% d'illettrisme en France et a soulevé la vague de critique sur les pédagogies de la lecture.

Le gouvernement entend donc bien piloter l'Éducation Nationale à l'aide d'un système complet d'évaluation. Il met les structures en autonomie, les établissements en concurrence, il nous laisse la liberté pédagogique, et il évalue avec ses outils.

Les évaluations transforment nos pratiques

Nous ne serons effectivement plus freinés dans notre liberté pédagogique, à condition bien sûr que notre pratique permette la réussite des enfants aux évaluations nationales et aux items du livret scolaire électronique académique qui sera mis en place prochainement. Or comme le constate Pierre Frakoviak, « l'évaluationnite a renforcé le poids des exercices au détriment des situations de construction des savoirs, [...] rejetant la réflexion pédagogique, [...]et dévalorisant les maîtres. »

Il n'y a pas besoin d'injonction à la mode de Robien. Il n'y a pas besoin de transformer radicalement les programmes. Il suffit de déterminer le profil du système d'évaluation, privilégier certaines matières, certaines compétences, et surtout ne pas donner de moyens de formation continue.

Changer l'école, changer l'évaluation

La question fondamentale que nous devons nous poser en tant que professionnel est de savoir si ces dispositifs d'évaluation permettent la réussite des enfants. Poser la question est évidemment y répondre.

Il faut changer l'évaluation. Les enfants en ont besoin. Nous en avons besoin.

Il faut distinguer très clairement l'évaluation du système éducatif, qui peut se faire sur des échantillons, de l'évaluation des enfants. Une telle décision permettrait d'éviter une charge de travail fastidieuse pour les enseignants, de libérer du temps pour la réflexion.

Il faut étudier des systèmes d'évaluations qui considèrent ce que font les enfants en situation d'apprentissage, qui s'intéressent aux procédures, aux stratégies, aux transferts de méthodes... Car c'est là que se construit l'échec ou la réussite des enfants dans leurs apprentissages.

Il faut permettre aux enseignants d'avoir du temps pour réfléchir, analyser leurs pratiques, permettre une formation continue de qualité, dans l'objectif de la réussite de tous.

Adrien Martinez

Où en sont les réseaux « Ambition Réussite » en Gironde ?

La FSU a proposé le 5 juin, une réunion qui invitait les acteurs du terrain à faire le bilan de la mise en place des réseaux « Ambition Réussite » à Lormont.

Malgré le pilotage "à vue" du dispositif par l'Éducation Nationale et le manque de lisibilité des travaux des comités exécutifs (manque de concertation, élaborations des missions des profs RAR et des assistants pédagogiques...) deux projets de réseaux ont pu être élaborés.

Dans le secondaire, des difficultés ont été rencontrées par certains enseignants pour intégrer un dispositif dont ils n'étaient pas demandeurs, avec le sentiment d'être dépossédés de leur enseignement. La mise en place des PPRE, sans concertation avec les équipes enseignantes, a constitué une grande part des missions des professeurs référents.

Dans le primaire, l'entrée dans le dispositif a été plus facile car elle s'est appuyée sur une culture de travail en équipe mais elle est restée disparate selon les écoles. Des actions ponctuelles ou échelonnées ont pu être mises en place grâce aux interventions des enseignants référents. Ceux-ci ont contribué à la formalisation de projets d'aide aux élèves en difficulté où les actions menées par les partenaires (enseignant de la classe, RASED, CMP, ERE, centre social...) autour d'un élève ont pu être clarifiées en regard de ses compétences scolaires.

Dans la mesure où les équipes ont pu, su ou voulu se saisir des moyens supplémentaires lâchés dans le flou, on entrevoit les limites d'une logique d'aide individuelle insuffisante pour la réussite de tous les élèves qui ne se fera pas sans une plus grande mixité sociale.

D'autre part, la réforme des zones d'éducation prioritaire se faisant par redéploiement des moyens, on peut craindre que les collèges avoisinants soient rapidement lésés. Même s'ils cumulent un peu moins de difficulté sociale, ils ne sont pas moins confrontés à la difficulté scolaire grave et ils n'auront pour y répondre aucun moyen supplémentaire.

Agnès Dumand

Dossier: fonctionnement de l'école

EVS - réunion d'information syndicale...

Un combat

Voilà un an que pour la plupart d'entre nous, nous avons pris notre fonction d'EVS dans les écoles.

Le SNUipp durant toute l'année passée, s'est battu pour nous afin de porter haut nos revendications. (Il a rencontré les recteurs des différentes académies, mis en place des pétitions, organisé des manifestations...)

Le SNUipp nous soutient et réclame la transformation des emplois EVS en emplois statutaires et pérennes de la fonction publique.

Le combat reste entier

Nous avons à nouveau 10 mois devant nous pour continuer à porter nos revendications. Je vous invite à prendre contact avec le SNUipp afin de vous tenir au courant des différentes actions qui sont mises en place. Plus nous serons nombreux à nous mobiliser, plus nous serons entendus.

A nouveau durant cette nouvelle année qui commence, le SNUipp nous soutient, nous aide à réclamer la pérennisation de nos postes et nous aide à nous défendre. C'est pourquoi, dès la rentrée le SNUipp nous donne rendez-vous.

Demi-journée d'information syndicale pour les EVS
Mardi 16 octobre 2007 à 13H30
à l'Athénée Municipal de BORDEAUX
espace St Christoly rue Poquelin Molière
La réunion a lieu sur le temps de travail et n'a pas à être rattrapée

Une victoire en demi-teinte

Nos contrats devaient pour la plupart prendre fin le 30 juin dernier. Aujourd'hui, nous sommes repartis pour une année de travail. C'est donc une victoire et surtout un grand soulagement pour nous.

Cependant, nous devons nous contenter d'un renouvellement pour une année. Le combat reste donc entier pour obtenir des emplois stables.

Nous pouvons estimer que si nos emplois sont renouvelés c'est qu'ils sont utiles et nécessaires.

Demi-journée d'info: A l'ordre du jour : les recours possibles aux prud'hommes pour les EVS

Deux points de nos contrats sont litigieux :

- nous devons être en possession de notre contrat de travail dans les 48H qui suivent notre prise de fonction dans les écoles. Si cela n'est pas le cas un jugement peut permettre la requalification du contrat en CDI
- nous n'avons pas à rattraper les vacances scolaires. Nos contrats ne permettent pas la modulation de la durée du travail : un jugement peut permettre le paiement à taux majoré des heures complémentaires.

Pour s'inscrire

Participer à une réunion d'information syndicale sur temps de travail est un droit qui ne peut être refusé par l'administration. Il suffit d'envoyer au principal du collège employeur le courrier ci-contre.

Aurélie Rougé

Modèle de lettre au collège

Monsieur le Principal,

Je sollicite une autorisation d'absence le *mardi 16 octobre de 13h30 à 16h30* pour assister à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp à l'Athénée Municipal de Bordeaux conformément au décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical .

Veuillez agréer, Monsieur le Principal, mes salutations distinguées.

(date, signature)

Les langues vivantes: une matière comme une autre?

Le bilan de l'enseignement des langues en cycle 3 est mitigé.

La diversité des langues n'est que très peu présente, l'anglais représentant plus de 90% de l'enseignement offert. Cette matière est désormais assurée en grande partie par des professeurs des écoles. C'est une bonne chose mais il est regrettable que parfois l'allemand ou l'espagnol ne soient plus proposés car enseignés par un intervenant extérieur.

90% d'anglais, des problèmes dans le mouvement, imposition par l'administration de répartition des classes… Les langues vivantes ne sont pas une matière comme les autres.

Pour les collègues non habilités (qui sont encore la grande majorité), le mouvement a été très restreint. Plus de 500 postes sont fléchés, tous en cycle 3. Cela amène des difficultés pour changer de poste mais aussi de plus en plus pour garder sa classe en cycle 3.

L'extension en CE1 se fera sans fléchage de poste car l'administration reconnaît qu'il faut laisser des postes ordinaires pour le mouvement.

La priorité mise sur les langues vivantes nécessite-t-elle ses règles imposées par l'administration qui s'immisce dans la répartition des classes ? Ne peut-on pas laisser les collègues proposer une organisation qui permette la couverture de toutes les classes notamment par échange de service ?

L'administration doit proposer la formation continue sur temps de travail nécessaire aux collègues qui veulent être habilités et laisser les équipes trouver un fonctionnement qui permette l'enseignement des langues vivantes mais aussi l'existence de tous les autres projets qui ont leur place dans une école. Les langues vivantes devraient n'être qu'une matière comme les autres.

Claire Bordachar

Formation mise à mal

Le stage filé mis en place dans l'urgence à la rentrée 2006 fait désormais parti de l'année de formation des PE , sans bilan préalable du Ministère, puisque le nouveau cahier des charges publié au JO du 28/02 entérine ce dispositif. Sur le principe, suivre une classe tout au long de l'année est une opportunité pour acquérir une meilleure connaissance du métier, et articuler réflexion pratique et savoirs disciplinaires et professionnels. La réalité est bien moins rose. L'étalement sur l'année du stage filé ne laisse pas le moindre espace de respiration aux PE notamment pour le mémoire. Dès le début de l'année ils sont mis face à la globalité du métier avec une préparation minimale sur des postes difficiles par essence, partager sa classe est une modalité de travail complexe Les difficultés liées aux déplacements parfois, sans compter des dysfonctionnement du suivi ont entraîné plus d'un découragement Les PE2 ont fait grève en décembre 2006 pour réclamer une formation de qualité. Le rapport des Inspecteurs Généraux (mai 2007) qu'ils avaient rencontrés ce jour là établit effectivement que le choix des classes du stage filé a répondu "à un impératif administratif plus qu'à une logique de formation.". Il préconise une réflexion quant au choix des classes (cours multiples, TPS/PS, éloignement du lieu de stage à éviter), une formation de 15 jours avant la prise de fonction du stagiaire, l'attribution d'un formateur référent pour chaque PE2, un plus grand nombre de visites conseil. Ce qui correspond aux revendications qu'ils avaient exprimées.

En décembre 2006, les PE2 ont fait grève pour réclamer une formation de qualité, notamment autour du stage filé.

Mais de nouveau, ce sont des considérations administratives qui prévalent, au détriment des nécessités de formation

Mais le cahier des charges n'a fait qu'entériner le principe et le volume du stage filé et laisse les IUFM libres des modalités de mise en œuvre de la formation, et les Inspecteurs d'Académie libres de tenir compte du plan de formation établi par l'IUFM en raison des impératifs de remplacement des directeurs et directrices du département .Ainsi, il n'y aura pas une situation équivalente d'un département à l'autre. Sur Bordeaux le stage filé aura lieu sur 3 jours de la semaine, pour permettre une plus grande disponibilité des PEMF et des PIUFM pour des visites conseils sur le lieu de stage. Le PE effectuera sa prérentrée dans son école du stage filé (où les PE2 sont invités puisque non couverts) .La première semaine il sera un jour en observation dans la classe et le stage filé débutera le jour suivant .La deuxième semaine il aura 3 jours en stage de pratique accompagnée dans une classe du même niveau que celle du stage filé et un jour en stage filé. Face aux disparités d'organisation constatées dans les antennes , le SNUipp demande que le plan académique adopté soit appliqué de la même manière partout. Nous avons dénoncé auprès du recteur et de l'Inspecteur d'Académie la logique « comptable » de cette organisation qui fait passer en priorité la nécessité de décharge des directeurs avant les conditions de formation des stagiaires, nous avons également dénoncé le nouveau rôle que l'on va donner au directeur qui accueille le stagiaire.

Attention, à partir de cette année les enseignements sont réduits à 400 heures, 50 heures de formation seront dispensées en première ou deuxième année après la titularisation ...formation pendant laquelle ils seront très probablement remplacés par des PE, ce qui entre autre aura pour conséquence de réduire davantage la formation continue.

Laurence laborde

Plan de formation continue 2007-2008

Contrairement à la tendance nationale, l'offre reste importante en Gironde. A noter cette année, une part plus importante accordée aux domaines artistiques, à l'éducation physique, à la citoyenneté ainsi qu'à des stages élargis à plusieurs domaines. Cela répond à la demande des représentants du SNUipp au Conseil de Formation, Ghislain LANAU et Annie SERRES. N'hésitez pas à les contacter.

La maternelle toujours en ligne de mire

Depuis plus de dix ans déjà, scolariser un enfant de moins de trois ans relève du défi alors que le cadre légal demeure et qu'il existe une volonté réelle de la part des familles. Xavier Darcos avait déclaré en 2003 : « Ne faudrait-il pas freiner la scolarisation des enfants de deux ans qui concerne le tiers des élèves du primaire et libérer des emplois pour dédoubler les grandes sections ? » Bien sûr, la maternelle est un vivier de postes alléchant mais heureusement, syndicats et associations de parents ont réagi fortement à ces propos. Depuis, notre ministre parle plutôt du développement de structures de transition entre crèches et écoles maternelles. Un projet de ce type est déjà engagé à Bordeaux.

Nous devons rester vigilants car l'avenir de la maternelle est compromis par les suppressions massives de postes annoncées par le Ministère. Les effectifs chargés vont entraîner une prise en compte réduite des besoins des élèves, notamment pour la remédiation des difficultés.

On assiste parallèlement à une volonté de durcir le cadre scolaire (chasse aux accueils prolongés, réductions des rentrées échelonnées, etc) qui ne favorise pas la qualité de l'accompagnement.

Si nous tenons à notre école maternelle, nous devons la défendre chaque fois qu'elle est touchée. Les enseignants qui la font vivre ont su très tôt innover sur la toute-petite section, sur les pratiques de classes, la place de l'évaluation, l'accompagnement des familles. Il doivent agir pour garder le cap et éviter la primarisation de la grande section, induisant la marginalisation des autres sections. La profession devra aussi réfléchir à la question de l'avancement de l'âge de la scolarité obligatoire, qui fait débat, y compris au sein des syndicats.

Dans une société de plus en plus inégalitaire, le rôle de l'école maternelle est essentiel. Il s'agit de créer les meilleures conditions possibles de réussite pour un passage en douceur vers le statut d 'écolier et permettre de construire les apprentissages qui seront exigés ultérieurement.

Annie Serres

Infos: ASH et titulaires mobiles

Postes de titulaires mobiles désertés et bradés !

L' Inspecteur d'Académie a diminué l'Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement des titulaires mobiles de 30 %, malgré une forte mobilisation des personnels girondins. Il a devancé avec zèle une consigne ministérielle non appliquée dans la plupart des départements ! A partir de la rentrée 2007, cette diminution de l'ISSR sera de 43 % et disparaîtra pour les collègues sur regroupement de service (par quoi sera-t-elle remplacée ?)

Au-delà de 20 km de l'école de rattachement, un titulaire mobile ne percevra non seulement plus la partie « sujétion spéciale » concernant la spécificité de ce poste, mais devra payer une partie des frais de déplacement (quelques exemples : pour 25 km, l'ISSR hebdomadaire sera de 95 € et le coût du déplacement de 101 €, pour 55 km, l'ISSR sera de 154 € et le coût du déplacement de 222 €).

La 1ère conséquence a été la désertion des postes de titulaires mobiles pour la 1ère fois depuis des années : 200 titulaires mobiles (40 %) sont passés au mouvement , 40 postes ont été obtenus avec des petits barèmes (entre 11 et 15 de barème), 55 postes de Titulaires mobiles étaient vacants à la suite des mouvements informatiques et ont été imposés au mouvement d'août à une majorité d'enseignants à petits barèmes.

Jusqu'à présent, ces postes étaient occupés par des personnels expérimentés : l'efficience des remplaçants de Gironde était bonne. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Hélène Alcon

Scolarisation des handicapés : des grincements dans les rouages...

L'école pour tous est un des "slogans" du SNUipp, qui a donc favorablement accueilli la loi du 11 février 2005. Plusieurs aspects de cette loi, pourtant, nous laissaient perplexes :

- elle dépossède l'éducation nationale des décisions concernant la scolarisation des handicapés ;
- elle traite sur un même plan des situations de handicap très différentes ;
- elle néglige des questions aussi importantes que les solutions alternatives ou l'accompagnement des enseignants...

Ces inquiétudes étaient fondées...

1- Il y a du mou à la MDPH.

La lenteur du traitement de certains dossiers a provoqué des situations inacceptables : ainsi, des parents ne savaient toujours pas, le jour de la sortie, si leurs enfants allaient être admis en CLIS... Plusieurs dossiers "chauds" ne sont même jamais arrivés jusqu'à la commission de décision (CDA) !

Les raisons de ces dysfonctionnements sont connues : la sous représentation de l'éducation nationale dans la MDPH, l'insuffisance du nombre d'enseignants référents...

2- Il y a handicap… et handicap.

Les déficiences motrices et sensorielles bénéficient, bien avant la scolarisation, d'accompagnements aisément transférables à l'école. La loi ne vient ici que généraliser et compléter ces dispositifs.

Les troubles psychiques posent des questions bien différentes, car les moyens matériels ne garantissent pas une scolarisation satisfaisante. Dans nombre de cas (psychoses, autisme...), le handicap concerne chaque situation sociale à laquelle l'enfant est confronté. La scolarisation lui en propose beaucoup (les apprentissages, le rapport à la règle, la relation aux autres, les récréations, la cantine...), que l'école a les pires difficultés à gérer...

En refusant de distinguer l'accueil des troubles mentaux de celui des déficiences somatiques, la loi multiplie le nombre de situations ingérables, en particulier dans le cas de premières scolarisations.

Souvent, en effet, le diagnostic n'a pas été clairement posé avant l'inscription à l'école. Les parents n'ont évidemment pas saisi la MDPH et aucune mesure ne vient accompagner cette inscription.

On sait les conséquences de ces situations sur l'enfant, sur les autres élèves, sur l'enseignant...

3- Il y a des solutions.

La loi elle-même en évoque : scolarisation à temps partiel, en établissement spécialisé, partagée entre école et établissement... Ces mesures relèvent de décisions de la CDA, donc de la reconnaissance préalable du handicap. Que faire quand ça traîne ?...

Le manque de moyens et de réflexion institutionnelle sur la scolarisation des enfants handicapés n'a pas permis une application respectueuse des enfants, des familles et des enseignants de la loi sur le handicap.

Surtout ne pas rester seul ! Il ne faut pas hésiter à faire appel :

- aux collègues : ce n'est jamais un enseignant qui accueille un élève, mais une équipe ;
- à l'équipe de circonscription : les moyens existant sur la circonscription doivent être mobilisés ;
- à l'inspection académique : l'administration est sensible aux difficultés des enseignants, et l'a montré récemment en promettant un maître supplémentaire pour l'accompagnement d'un jeune autiste ;
- au SNUipp, qui vous accompagnera dans vos démarches.

Jean-Marc Lestié

Bienvenue aux 207 nouveaux retraités.

207 de nos collègues accèdent à la retraite en ce mois de septembre. Pour mieux les connaître sachons qu'il y a 162 femmes et 45 hommes, que 175 d'entre eux ont de 55 à 59 ans (la plus âgée a 65 ans , la benjamine 46 ans) et que 164 vont bénéficier de 34 à 38 annuités (2 collègues bénéficient de 41 annuités et 2 de seulement 15 annuités.) Que nos collègues sachent qu'ils trouveront au sein des sections de retraités du SNUipp et de la FSU les valeurs d'altérité , de solidarité et de justice sociale auxquelles ils sont attachées.

Qu'ils sachent aussi que la rupture avec l'activité professionnelle ne signifie pas la mise à l'écart de la société , donc du syndicalisme.

Le syndicat est un outil collectif dont nous aurons de plus en plus besoin y compris en tant que retraités :

- Pour défendre nos pensions
- Pour que le montant de nos pensions soit revalorisé en même temps que le traitement des actifs
- Pour que les retraités ne soient pas soumis à des mesures fiscales injustes
- Pour exprimer notre attachement au service public d'éducation auquel nous avons consacré notre carrière.

Dès septembre syndiquons –nous .

Pour le collectif
Claude Lacarrère

L'adhésion au SNUipp entraînera automatiquement, l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) sans supplément de cotisation et vous recevrez sa revue : Le Courrier du Retraité.

Et pour tous…

(Re)Syndiquez-vous sans attendre !

66% du montant de la cotisation est déductible des impôts.

Dans les bons moments, comme dans les périodes difficiles, dans les luttes

Vous avez besoin du SNUipp...

Le SNUipp a aussi besoin de vous

Il ne vit que par les cotisations de ses adhérents.

N'hésitez plus, adhérez au SNUipp, syndicat majoritaire du premier degré, et renvoyez votre bulletin d'adhésion (voir en dernière page) dès la rentrée !

SNU-*Ipp*

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC
Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand
33075 Bordeaux Cedex
tél: 05 56 31 26 63 fax: 05 56 31 23 19
snu33@snuipp.fr http:// 33.snuipp.fr

Bulletin d'adhésion 2007/2008

Adhérons ! Agissons ensemble !

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Il est indispensable pour mener la lutte pour le maintien et le développement des droits sociaux. Il est aussi le lieu de discussion et de réflexion sur nos pratiques professionnelles ou sociales. Mais l'action et l'information ont un coût. Le SNUipp ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents. **Donc n'hésitez plus, adhérez au SNUipp, syndicat majoritaire du 1er degré, et renvoyez votre bulletin d'adhésion dès la rentrée !**

- ❑ nouveau syndiqué(e)
- ❑ déjà syndiqué(e) au SNUipp 33
- ❑ déjà syndiqué(e) au SNUipp *(autre département)*

Nom: _____ Prénom: _____

Nom de naissance : _____ Date de naissance: _____

Adresse personnelle : _____

_____

Téléphone: _____ Portable : _____

Adresse électronique _____

Adresse professionnelle : _____

_____

Fonction : _____

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révocable en m'adressant au SNUipp.

Mode de règlement

Le montant de ma cotisation est de …….. € (voir tableaux ci-contre)

☐ Je paie par chèque(s) (de 1 à 5) à l'ordre du SNUipp 33, datés du jour de l'émission. (Indiquer le mois d'encaissement souhaité au dos.)

☐ Je choisis le prélèvement automatique.

☐ Le SNUipp a déjà l'autorisation de prélèvement sur mon compte

☐ Envoyez-moi les imprimés nécessaires

Cochez ci-dessous les mois de prélèvements souhaités :

☐ Octobre ☐ Décembre ☐ Février ☐ Avril ☐ Juin

☐ Novembre ☐ Janvier ☐ Mars ☐ Mai ☐ Juillet

Date : signature:

NB : La cotisation de cette année sera à déduire des impôts 2008 (en 2009).

66% de la cotisation est déductible de vos impôts.

Entourez ci-dessous les éléments vous concernant

Cotisations instits et PE

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		121 €	185 €
4		128 €	197 €
5		135 €	214 €
6	120 €	143 €	228 €
7	123 €	152 €	240 €
8	129 €	163 €	
9	136 €	174 €	
10	144 €	188 €	
11	158 €	202 €	

Indemnités

Spécialisé, IMF	Ajouter 8 €
Direction 5 cl. Et plus	Ajouter 10 €
CPAIEN	Ajouter 13 €
Direction SEGPA ou étab. spé	Ajouter 13 €

Autres situations

PE1	Cotisation : 5 €
PE2	Cotisation : 115 €
AE, AVS	Cotisation : 40 €
EVS	Cotisation : 25 €
Mi-temps	3/5e de la cotisation
Temps partiel autre	% quotité travaillée
Dispo, congé parental	Cotisation : 70 €

PEGC

Ech.	Cl. Norm.
5	121 €
6	127 €
7	133 €
8	141 €
9	148 €
10	157 €
11	166 €

Ech	H. C.	C.exc.
1	140 €	188 €
2	148 €	204 €
3	157 €	214 €
4	166 €	228 €
5	188 €	241 €
6	202 €	

Retraité(e)s

Pension mensuelle	Cotis. annuelle
1200	73 €
1300	79 €
1400	85 €
1500	91 €
1600	97 €
1700	103 €

Pension mensuelle	Cotis. annuelle
1800	109 €
1900	115 €
2000	121 €
2100	127 €
2200	133 €
2300	139 €